



Encore une occasion ratée : Zéro euro pour 74 000 agentes et agents !

Dans le cadre de la négociation indemnitaire ouverte le 12/09/2023 avec la Direction générale, la réunion du jeudi 19/10 a concerné l'attribution d'une prime ponctuelle, versée fin 2023, *aux seuls personnels ayant subi les dysfonctionnements de GMBI* estimé entre 18 000 et 20 000 agents par la DG.

Le Directeur général fait donc le choix d'exclure 74 000 agents, tous grades confondus. Il fait aussi le choix d'exclure par principe la reconnaissance de l'engagement collectif des personnels de la DGFIP. Pour la DG, les primes ne sauraient se concevoir qu'au niveau de collectifs limités à raison de conditions particulièrement exceptionnelles ou de manière individuelle à raison d'un mérite mal défini ou d'une performance qui pourtant, elle, ne saurait être dissociée totalement des efforts collectifs... Fractionner, diviser un peu plus le collectif DGFIP, individualiser et isoler, tel n'est pas l'horizon que l'intersyndicale défend pour la DGFIP.

Toutes les organisations syndicales, après avoir signé le volet « promotions », rejettent cette prime « one shot » qui s'apparente à une prime « galère » ! Les OS ont assumé leur rôle et ont « joué » le principe de la négociation jusqu'au bout en proposant une prime socle pour tous à laquelle la DG pouvait si elle le souhaitait, ajouter un abondement différencié « GMBI ». La DG a refusé notre main tendue et choisit d'ignorer l'écrasante majorité des agents de la DGFIP.

Par l'attribution de cette prime à la galère, différenciée, source d'injustice et de division, la DG n'a pas avancé dans la négociation et entend ainsi se dédouaner du fiasco GMBI qui a été source de dégradation des conditions de travail d'un très grand nombre de collègues mais aussi de la dégradation du service public rendu aux usagers.

Pour les organisations syndicales c'est : NON !

NON à la gestion par l'exclusion d'un collectif de 94 000 agents !

- **OUI** le fiasco GMBI a fait subir une surcharge de travail aux personnels des services d'accueil quelle que soit la modalité, des SIP, des services des impôts fonciers, des centres de contacts, des SIE, des services informatiques et bien au-delà,
- **OUI** l'ensemble des services subissent dans leur quotidien des dysfonctionnements informatiques,
- **OUI** l'ensemble des services subissent des charges accrues dues à des manques de personnels
- **OUI** l'ensemble des services connaissent des restructurations incessantes avec, dans nombre de cas une mobilité forcée pour les personnels,

Parce que l'ensemble des personnels sont et font la DGFIP au quotidien, une prime collective relative à l'activité pour 2023, pour toutes et tous, aurait eu tout son sens !
De toutes les occasions, celles ratées sont celles qui comptent.

Les organisations syndicales invitent les personnels à exprimer leur désaccord sur la non-attribution de cette prime pour toutes et tous, à exiger une amélioration pérenne significative du régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble des agentes et des agents en signant massivement la pétition actuellement disponible dans les services ! Nous entrons dans la phase décisive de la négociation. Rien ne pourra être obtenu sans vous !





**Ponts naturels, le choix est fait,
vous n'en avez pas.**

Sauf si Mme la directrice respecte son engagement oral !

Dans une note confidentielle, la DG a fortement conseillé aux directions locales d'écourter les discussions sur les ponts naturels.

Elle joue du battage médiatique sur la chaotique campagne de déclaration pour faire porter la responsabilité aux jours fériés et ponts du printemps, dont le pont naturel du 19 mai 2023.

Point de mots, ni de réflexions sur le manque criant d'agents, sur l'inefficace NRP ; encore moins sur la chaotique mise en place de GMBI.

On ne compte plus les burn-out, ni les services en détresse.

Combien de fiches de signalement, combien de droits d'alerte devront être déposés pour que la DG se remette en cause ?

Les directions locales ont déjà leurs ordres pour 2024 :

- **pas de pont naturel en mai, ou a minima pas de pont naturel pour les SIP ou les CDC,**
- **pas ou peu de congés pour la campagne d'impôt sur le revenu,**
- **pas ou peu de congés pour certains services en fin d'année.**

De nombreuses directions locales ont déjà acté les ponts naturels 2024, sans le 10 mai !

Bref pour la Direction Générale, peu importe si les troupes sont exsangues.

Pour la CGT Finances Publiques, les agents des Finances Publiques n'ont pas à être les boucs-émissaires d'une politique qui a fermé près de 60 % des structures en 4 ans et qui a supprimé 30 % des emplois en 20 ans.

Le vendredi 10 mai 2024 fait suite aux mercredi 8 et jeudi 9 mai tous deux fériés. Le vendredi 10 mai est un pont scolaire.

La CGT est prête à déposer un préavis de grève.

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade :Échelon : Indice : Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!



CDAS 19/10/2023

Actuellement il n'y a pas de correspondant social à la DDFIP. Il va être choisi prochainement par M. DERNE au sein de l'équipe RH.

Arbre de Noël 2023 : 06/12/2023

Salle Agora à Jaunay Marigny

Spectacle de Magie

Carte cadeau 30€ pour les enfants de 0 à 14 ans

Présence d'un sculpteur de ballons, barbe à papa, atelier maquillage et calèche (capacité 14 personnes à chaque départ)

Actuellement 220 personnes inscrites

Galette des rois Retraités : le 25/01/2024 - Salle des Castors à Buxerolles, spectacle Goldies de M. MARTEAU.

Sorties 2024 proposées :

- pour les actifs (sortie famille):

- La Rochelle : Musée Maritime, Aquarium +

Rochefort : Corderie Royale

ou

- Blois : Château + Musée de la Magie

- pour les retraités :

- Marais poitevin

ou

- Balade en bateau sur la Charente

Dans le cadre du FIL (Fonds d'innovation locale), organisation d'un **séminaire sur le harcèlement scolaire ouvert aux actifs et aux retraités.**

23/11/2023

Autorisation d'absence donnée aux actifs.

Action à destination des enfants envisagée en 2024.

Questions diverses :

- La fermeture des restaurations collectives génère des coûts supplémentaires sur le budget restauration de l'action sociale.

Montmorillon en Juin 2023 entraîne la mise en place de ticket restaurant pour l'ensemble des agents, soit 30 agents.

Châtelleraut devrait fermer prochainement (fréquentation 12 personnes) et entraînera la mise en place de tickets restaurant pour 52 agents.



COMMUNIQUÉ

Les organisations syndicales de la fonction publique étaient invitées ce mardi 17 octobre 2023 à participer à un groupe de travail portant sur la méthode de négociation salariale.

Par un courrier commun, elles avaient demandé la présence du ministre de la transformation et de la fonction publiques à ce groupe de travail pour pouvoir aborder la question des mesures générales urgentes et nécessaires pour les rémunérations.

Celui-ci avait répondu favorablement, soulignant sa volonté de rendre hommage à Dominique Bernard, enseignant à Arras, assassiné lors de l'attentat terroriste intervenu vendredi dernier.

Les organisations syndicales ont unanimement apporté leur soutien aux victimes, à leurs proches et à la communauté éducative.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait part de leur accord pour l'ouverture de négociations salariales et de revalorisation des carrières. Elles ont toutes cependant remarqué qu'à ce jour, aucune mesure générale n'est prévue pour l'immédiat, ni pour 2024 malgré un contexte d'urgence marqué par une forte inflation. Compte-tenu de celui-ci, il est donc inacceptable pour nous de concevoir une année blanche en matière de revalorisation de la valeur du point d'indice pour 2024.

Le ministre ayant confirmé qu'il n'avait pas de mandat pour répondre à ce stade à cette revendication unanime, les organisations syndicales de la fonction publique ont demandé l'ajournement de cette réunion. Elles ont dit au ministre qu'elles exigeront une réponse lors de la prochaine réunion multilatérale consacrée à la négociation salariale.

Bagnolet, le 18 octobre 2023

Ce texte permettra une amélioration des droits des fonctionnaires, des contractuels, des ouvriers de l'Etat, des magistrats en prévoyance.

Des protections plus conséquentes seront mises en œuvre au titre des risques décès, invalidité, incapacité.

La CGT se félicite d'avoir obtenu des droits de plus haut niveau au moyen de dispositifs statutaires – dans une logique de renforcement du régime spécial des fonctionnaires – et complémentaires.

L'amélioration du capital décès, le versement de rentes éducation pour les orphelins en cas de décès, une couverture plus conséquentes des congés des longues et graves maladies, l'alignement sur les droits des fonctionnaires et la subrogation pour les contractuels, un système rénové de l'invalidité d'origine non professionnelle permettant le retour à une activité professionnelle lorsqu'il n'y a pas d'inaptitude totale à l'exercice de leurs missions et la poursuite de l'acquisition de trimestres jusqu'à l'âge de 62 ans, avec un droit au départ anticipé à la retraite, sont autant d'avancées à inscrire à l'actif de la bataille menée durant un processus de négociation d'une année !

RETROUVER LE RESTE DE L'ARTICLE, LE PROJET D'ACCORD ET DES EXEMPLES TYPES SUR LE SITE INTERNET :

<https://86.cgtfiancespubliques.fr>



La mutualité à la Direction Générale des Impôts.

Une histoire riche d'enseignements, mais également de bien des déceptions.

Il faut remonter au temps du syndicat CGT des contributions indirectes qui avait mis sur pied la Caisse de Secours ouverte aux adhérents du syndicat.

Créée en 1925 pour répondre aux besoins pressants de certains camarades privés de salaires pour raisons principalement de santé. A cette période la Sécurité sociale n'existait pas et, à part quelques secours ponctuels de l'administration, l'agent frappé par la maladie ne pouvait espérer aucun secours. Puis rapidement la caisse étend ses activités : préparation aux concours, cautions pour les prêts immobiliers, assurance mutuelle des comptables, premiers versements d'indemnités maladie... La caisse s'inquiète également des ravages causés par la tuberculose et achète le château de Granès dans le Tarn et Garonne pour le séjour des convalescents. Ce château restera longtemps un emblème fort du syndicat, de la caisse de secours et de la mutuelle qui lui a succédé.

A la fusion des services en 1970, le syndicat des indirects devient le Syndicat National des Agents de la DGI (SNADGI). Une nouvelle mutuelle est créée la Mutuelle Nationale de la DGI (MNDGI). L'adhésion au syndicat n'est plus obligatoire pour rejoindre la mutuelle. Mais les liens entre les deux organisations restent forts, attachement aux valeurs syndicales, à la défense de la Sécurité Sociale. Le secrétaire de la Mutuelle était membre de la commission exécutive du syndicat. Pendant de nombreuses années au pied de la tribune de l'AG de la Mutuelle était déroulée une banderole portant fièrement le texte suivant : « **Une mutuelle qui clame son indépendance à l'égard du mouvement syndical se prépare à devenir dépendante de tous ceux qui se réclament de l'anti syndicalisme** »

La prophétie se réalisera malheureusement des années plus tard !

Ainsi la MNDGI forte des réalisations sociales de la Caisse de Secours connaîtra un vrai engouement à la DGI. De nombreux centres de vacances sont achetés. Des prestations sociales nouvelles apparaissent. Pour faire « de l'ombre » à la mutuelle d'essence syndicale, l'administration pousse à la mise sur pied d'une seconde mutuelle qui s'appellera MGI et dont les dirigeants sont issus de la haute administration. La MNDGI vit des heures de gloire notamment en prenant régulièrement des adhérents à la mutuelle concurrente. Gestion démocratique d'un côté, gestion sous la tutelle de l'administration de l'autre. Notre mutuelle a une gestion saine, l'autre connaît des difficultés. C'est alors que se font jour des projets de fusion. Malgré une opposition de nombreux adhérents de la MNDGI et avec le débauchage de certains militants, la fusion se produira dans les années 80. C'en est fini de la mutuelle progressiste. La nouvelle mutuelle dénommée Mutuelle des Agents des Impôts (MAI) abandonnera tout le combat idéologique et deviendra un organisme de distribution des prestations complémentaires de santé. Tout le secteur touristique des centres de vacances disparaît. On coupe les liens avec le monde syndical.

Tous les principes qui fondaient le mouvement mutualiste disparaissent ou s'étiolent. La cotisation unique selon le revenu disparaît au profit d'une cotisation modulable selon le risque. Les décisions ne sont plus prises dans les assemblées générales mais par un conseil d'administration. Les pratiques liées au secteur marchand prennent le dessus. Rémunérations de dirigeants importantes. Dépenses somptuaires pour des congrès. Les frais de gestion flambent 20 à 25% pour certaines mutuelles alors que la gestion de la sécurité sociale est autour de 6% !

On s'acoquine avec des groupes aux finalités plus commerciales que mutualistes (Ystria, Harmonie, Vyv.)

Il appartient à nos organisations de la CGT d'être à nouveau à l'initiative pour reprendre le terrain trop longtemps délaissé et réinvestir le monde mutualiste pour qu'il redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : Une œuvre collective répondant très largement à tous les besoins sociaux des adhérents doublée d'une gestion démocratique.

Témoignage de Jean-Claude Sardin, retraité de la DGI.